

Domaine HES-SO: Travail social
Filière: Travail social

Descriptif de module

Intitulé du module **Module libre immersion** **2026-2027** **En emploi et Temps partiel**

Code T.TS.SO359.ML765.26	Type de formation * ☒ Bachelor ☐ Master ☐ EMBA ☐ DAS ☐ CAS ☐ Autres		
Niveau ☐ module de base ☒ module d'approfondissement ☐ module avancé ☐ module spécialisé	Caractéristique ☐ En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO	Type de module ☒ module principal ☐ module lié au module principal ☐ module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle ☐ module sur 1 semestre ☐ module sur 2 semestres ☐ semestre de printemps ☒ semestre d'automne ☐ Autres

2 Organisation

Crédits ECTS * 3 ECTS	Langue(s) ☒ français
---------------------------------	--

Volées :
EE 2023, TP 2023

Semaines 49 à 51
Jeudi et/ou vendredi

3 Prérequis

☐ avoir validé le(s) module(s)
☐ avoir suivi le(s) module(s)
☒ Pas de prérequis
☐ Autre

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *

Compétences

Les apprentissages visés et les compétences développées sont spécifiques à l'activité. Les huit compétences du référentiel du PEC (minimum 2) peuvent être mises en œuvre. L'étudiant·e argumente le choix des compétences principales mobilisées dans son projet et évalue leur développement dans le travail de validation.

La réalisation d'un projet d'immersion doit permettre aux étudiant·es d'/de :

- Explorer et expérimenter des milieux professionnels du travail social complémentaires aux modules BATS.
- Donner l'opportunité à l'étudiant·e de compléter sa trajectoire de formation en fonction de ses intérêts.
- Permettre à l'étudiant·e d'étayer son exploration sur la base de ressources externes (minimum 2 notions théoriques référencées APA).
- Favoriser le transfert des apprentissages effectués vers les activités liées aux lieux de FP.

5 Contenu et formes d'enseignement *

L'immersion est individuelle. Le projet personnel est élaboré par l'étudiant·e à partir du document : « *Projet d'intention module libre immersion EE-TP* ». Généralement, le responsable du module est attribué au suivi des étudiant·es EE et l'enseignant·e de la coordination de volée TP aux étudiant·es TP.

L'étudiant·e s'assure de disposer des ressources pour mener à bien l'activité. Celle-ci s'organise dans une autre institution ou un autre service que celui où il ou elle est engagée ou a réalisé sa ou ses FP. Le lieu permet de découvrir et analyser un autre domaine professionnel que celui de sa ou ses FP, ou des méthodologies d'intervention différentes dans le même domaine.

Le temps de recherche d'un lieu d'immersion, l'établissement du projet d'intention, les 4 journées d'immersion (32 heures) et le rapport final constituent les 75 heures à réaliser. L'étudiant·e est responsable de la réalisation de l'immersion dans les délais. Elle ou il contacte son·sa référent·e en temps opportun. Le temps dévolu est inscrit dans le programme les jeudis des semaines 49, 50, 51 et le vendredi de la semaine 49. Il est possible de réaliser l'immersion à d'autres dates. L'immersion doit se dérouler en dehors des autres modules.

Le projet d'intention permet de définir les contours de l'immersion projetée : argumentation de l'intention, choix

Domaine HES-SO: Travail social
Filière: Travail social

Descriptif de module

du lieu de l'immersion, différenciation avec le contexte du lieu de FP, planification, identification des intentions d'apprentissage, lien avec le référentiel de compétences, ressources théoriques référencées (APA) mobilisées, ébauche de programme et date de restitution du travail de validation.

Le « *Projet d'intention module libre immersion EE-TP* » parvient au référent-e en format Word (nom du fichier : Nom_Prénom_Projet immersion) au minimum 3 semaines avant le début de l'activité, et tient compte du délai pour d'éventuelles compléments avant sa validation. L'enseignant-e évalue le projet d'intention et la différenciation avec les contextes de FP. Il-elle vérifie si le projet, les références théoriques mobilisées sont pertinentes et cohérentes avec le travail social, les apprentissages, les compétences du référentiel que l'étudiant-e souhaite développer, et le cadre général de l'immersion. Lorsque le projet d'intention est validé par l'enseignant-e, les 32h dévolues à l'immersion peuvent à être prises en compte.

6 **Modalités d'évaluation et de validation ***

La validation comporte 2 éléments à transmettre par courriel à l'enseignant-e :

- Une attestation de l'immersion établie par l'institution ou le service où s'est déroulée l'immersion (32h).
- Un travail de validation écrit individuel (4-5 pages) est élaboré par l'étudiant-e sur la base du document : « *Travail de validation du module immersion* ». Il permet de décrire brièvement le contexte de l'immersion et les activités effectuées, puis d'analyser et d'évaluer les apprentissages effectués, les compétences du référentiel développées dans le cadre de l'expérience, ainsi que les apprentissages concrets pouvant être transférés dans le cadre de fonctions en TS actuelles ou futures sur la base de références théoriques référencées (APA). Il est rendu en format Word (nom du fichier : Nom_Prénom_travail_validation_immersion) pour la date convenue lors de la validation du projet, mais au plus tard avant le **jeudi 15 janvier 2027 (semaine 3)**.

Le module fait l'objet d'une appréciation en termes d'acquis/non acquis.

Modalités de répétition :

En cas d'obtention de l'appréciation « non acquis », l'étudiant-e doit, selon les indications de l'enseignant-e, soumettre un travail complémentaire au plus tard **le 20 mars de l'année civile en cours**, ou réaliser une nouvelle immersion complète avant le **20 août de l'année civile en cours**.

7 **Modalités de remédiation ***

- ☐ remédiation possible
☒ pas de remédiation
☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)

Autres modalités de remédiation

7a **Modalités de remédiation (en cas de répétition) ***

- ☐ remédiation possible
☒ pas de remédiation
☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)

Remarques

Un double échec à un module libre n'entraîne pas l'exclusion de la filière, l'étudiant-e sera tenu-e de réaliser son module libre avant la fin de son délai maximal d'études.

Toute utilisation de l'IA générative doit respecter les principes d'intégrité académique.

9 **Bibliographie**

Nom de la ou du responsable de module *

MELLINA Joël

Descriptif validé le *

20 août 2026

Descriptif validé par *

CSUPOR Isabelle